

## HONORAIRES LOCATIONS (décret N° 2014-890 du 1/8/2014 Loi Alur)

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC Bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	60 €	
<b><u>Surface inférieure ou égale à 40 m2:</u></b>	8 € TTC/m2	8 € TTC/m2
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail		
<b><u>Surface supérieure à 40 m2:</u></b>	6, 50 € TTC/m2	6,50 € TTC/m2
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail		
Etat des lieux location vide ou meublée	3,00 € TTC/m2	3,00 € TTC/m2

## HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Prestation de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière	7,80 % TTC du quittancement mensuel
Assurance GLI	2,80 % TTC du quittancement mensuel

La délivrance d'une note est obligatoire- Grille tarifaire en vigueur au 1er mai 2021- TVA en vigueur 20,00 %

ANTON IMMOBILIER Sarl au capital de 2 000 € RCS NIMES 894 946 128 siège social 827, av du Maréchal Juin 30 900 NIMES Tél 09 81 61 08 54

Carte Pro Immo N° 30022021000000016 délivrée par la CCI du Gard

Garantie financière GALIAN ASSURANCES 89, rue de la Boétie 75 008 PARIS cedex 8 montant de la garantie 120 000 €